



## Reconnaissance des titres professionnels cantonaux

### ORTHOPTISTES

La reconnaissance des titres cantonaux est régie par les dispositions légales suivantes: Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002, l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003 ainsi que les réglementations déterminantes de l'ancien droit intercantonal (ORDS et RRTC).

Les titres reconnus sont considérés comme des titres fédéraux.

Tous les titres professionnels libellés "Diplôme d'orthoptiste" délivrés par la Société suisse d'Ophtalmologie SSO (contresignés ou non par le président de la Conférence suisse des directeurs des affaires sanitaires CDS - aujourd'hui Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS) ne sont pas considérés comme des titres fédéraux. Les titulaires de tels titres professionnels ainsi que les orthoptistes qui ont obtenu leur diplôme cantonal avant que la CRS ne réglemente la formation, ou avant que la CRS n'ait approuvé ou reconnu le programme de formation de l'école fréquentée, peuvent faire reconnaître leur titre professionnel auprès de la CRS.

La reconnaissance est possible pour autant que les personnes concernées attestent avoir suivi **10 jours de cours de formation continue appropriés et avoir exercé leur profession pendant un an au moins (taux d'occupation de 80 % - 100 %)** ou plus longtemps en cas de travail à temps partiel.

La taxe de reconnaissance se monte actuellement à 280 CHF. Les éventuels émoluments d'examen ou de recours seront facturés séparément.

**Les diététiciennes et diététiciens titulaires d'un diplôme cantonal obtenu avant l'entrée en vigueur des prescriptions CRS** ou avant que la formation suivie ne soit approuvée ou reconnue peuvent demander la reconnaissance auprès de la CRS.

La taxe de reconnaissance se monte à Fr. 280.-, non compris les éventuels émoluments d'examen ou de recours.

### Renseignements et formulaires peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Croix-Rouge suisse  
Enregistrement  
Werkstrasse 18  
3084 Wabern

Tél: 058 400 4575

Email: [reconnaissance@redcross.ch](mailto:reconnaissance@redcross.ch)